

RÉSOLUTION

de l'Assemblée du personnel de la santé parapublique du 25 mai 2021

Depuis notre mobilisation du 28 octobre 2020, les négociations ont conduit à l'obtention d'une prime Covid, qui ne répond pas à la revendication exprimée par l'AG du 10 octobre 2020, ni au périmètre des bénéficiaires voulu.

Dans le secteur parapublic, les faîtières patronales et les employeurs ne se sont pas encore déterminés sur les critères d'octroi de la prime et sur les travailleurs et travailleuses qui en bénéficieront.

Nous sommes donc dans une situation d'échec ou d'incertitude comme nous l'avons rappelé et relevé dans notre lettre ouverte au Conseil d'Etat.

Notre assemblée générale exige une prime pour tout·e·s, stagiaires et apprenti·e·s compris, ayant travaillé à un moment ou à un autre depuis mars 2020 et versée au plus tard en septembre 2021.

Les autres revendications portant sur les augmentations d'effectifs et de salaires n'ont pas été acceptées.

L'AG exige du Conseil d'Etat et des employeurs qu'ils ouvrent des négociations sur les revendications importantes que sont :

- L'embauche de personnel qualifié ou expérimenté.
- Le perfectionnement et la formation continue
- L'octroi sans délai des revalorisations salariales négociées au titre de la bascule
- Le financement des revalorisations salariales au titre de la convergence qui reconnaisse également la formation et les responsabilités.

Au vu de ce qui précède, sur proposition des organisations signataires, l'assemblée générale du 25 mai décide d'une journée d'actions de mobilisation et de grève dans le secteur parapublic le mercredi 23 juin prochain dont les modalités seront décidées par le personnel dans chaque établissement.

Elle décide aussi d'organiser avec les associations professionnelles et syndicales du secteur du CHUV, une grande manifestation populaire et du personnel de santé afin de défendre les revendications des salarié·e·s et une santé relevant du service public et garantissant des prestations de qualité pour toutes et tous.

L'AG exige du DSAS et des faîtières patronales qu'ils ouvrent de nouvelles négociations sur les revendications en cours.

L'assemblée générale appelle chaque employé·e à se mobiliser le 23 juin et à participer à la manifestation en fin de journée.

Elle mandate les organisations du personnel pour mettre en œuvre cette résolution.

Lausanne, le 25 mai 2021